

INTERREG GRANDE REGION 2021 - 2027



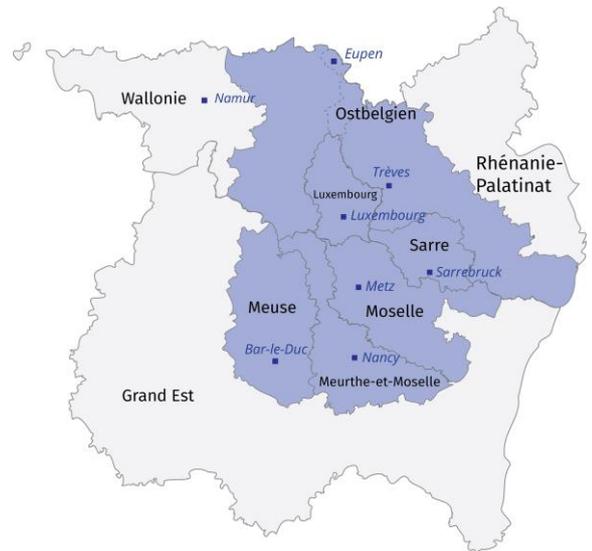
Grande Région | Großregion

JUILLET 2024

« La coopération au cœur de l'Europe »

Le programme Grande Région soutient des projets de coopération transfrontalière entre acteurs locaux et régionaux issus des territoires qui composent la Grande Région. La Grande Région, est un espace composite rassemblant quatre Etats-membres de l'Union européenne – le Luxembourg, la France, l'Allemagne et la Belgique, cinq régions et trois langues (Allemand, Français, Luxembourgeois), et qui abrite une population d'environ 11,4 millions d'habitants. Par le biais de ces coopérations transfrontalières, le programme vise à renforcer la cohésion territoriale, sociale et économique de l'espace grand-régional en réduisant les effets négatifs des frontières.

Le taux d'intervention de l'UE du programme est de **60 %**.



Budget total

181,9 millions €

303,2 millions €

LES THEMATIQUES D'INTERVENTION

	2- ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au changement climatique et prévention des risques Economie circulaire Préservation de la biodiversité et lutte contre la pollution (sols, air, eaux) 	54,6 M€	30%
	4- INCLUSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> Emploi et marché du travail Education et formation Infrastructures et équipements de santé, accès aux soins Développement économique (Culture, tourisme), inclusion et innovation sociale 	54,6 M€	30%
	5- APPROCHE TERRITORIALE	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies territoriales intégrées (Zones fonctionnelles) 	50,9 M€	28%
	6- GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> Résolution des obstacles juridiques et administratifs Echanges interpersonnels (petits projets) Améliorer la gouvernance de la coopération 	21,8 M€	12%
Total UE *			181,9 M€	

* Le total UE intègre 7% d'assistance technique finançant la mise en œuvre du programme.

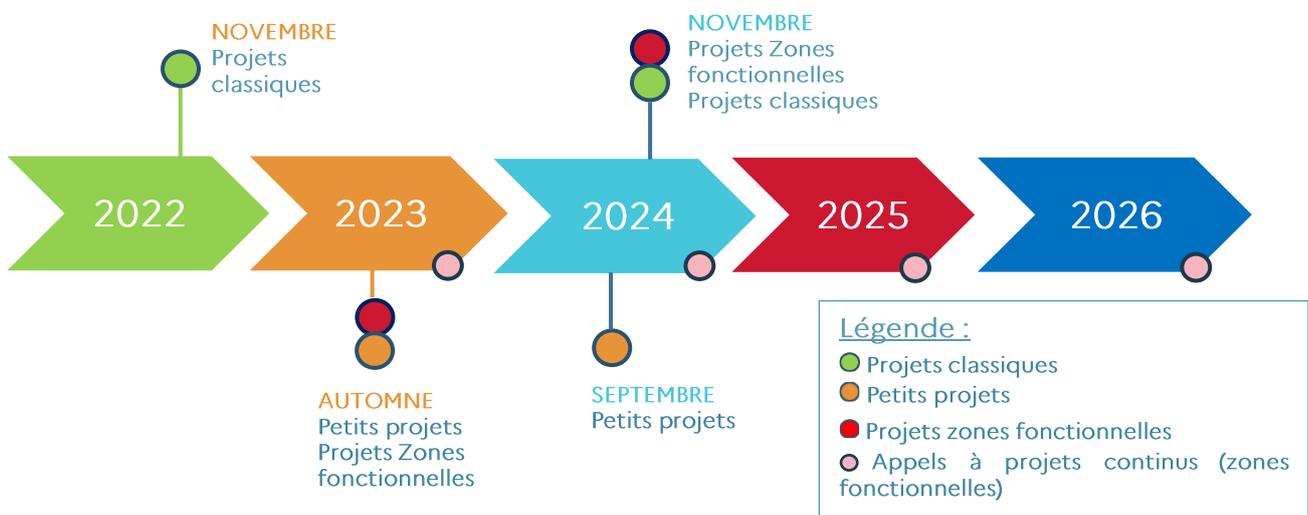
GRANDE REGION – COMMENT ÇA MARCHE ?

Le programme fonctionne par appels à projets. Lors du lancement de chaque appel à projets, les autorités partenaires se réservent la possibilité de ne permettre le dépôt de projets que sur certaines thématiques, ou de préciser certaines modalités spécifiques. Le programme cofinance quatre types de projets réunissant au moins deux partenaires de deux pays différents :

- **Les projets classiques** : organisés en modules de travail autour d'un objectif global. Le taux d'intervention FEDER s'élève à 60% maximum et la durée du projet est de 36 mois en général. Pour les projets classiques, la procédure de dépôt s'effectue en deux phases : pré-projets (phase 1) et formulaire complet de candidature (phase 2).
- **Les petits projets** : ce dispositif offre une opportunité notamment aux petites structures, telles que des associations ou des écoles, pour participer à la coopération transfrontalière. Le taux d'intervention FEDER s'élève à 90%, limité à un montant maximal de 30 000 euros de FEDER par petit projet dont la durée ne doit pas dépasser 18 mois.
- **Les projets au sein des zones fonctionnelles** : ces projets répondent de manière multithématique aux besoins spécifiques des territoires transfrontaliers soutenus en tant que zone fonctionnelle par le Programme. Les thématiques sont définies par chaque zone fonctionnelle et peuvent dépasser les thématiques d'intervention fixées au niveau du Programme. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à projets gérés par chaque zone. Actuellement, 6 zones fonctionnelles sont actives.
- **Les opérations stratégiques** : le Programme prévoit de soutenir des opérations d'importance stratégique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité approche territoriale, via le développement intégré et inclusif des Zones Fonctionnelles transfrontalières. Le Programme a prévu dans ce cadre le projet d'établissement d'un observatoire de la santé à l'échelle de la Grande Région et le suivi transfrontalier des besoins en matière de santé.

Le GECT « Autorité de Gestion Programmes Interreg Grande Région » est Autorité de Gestion du Programme. Il est responsable de sa mise en œuvre et s'appuie sur un Secrétariat Conjoint, basé à Esch-sur-Alzette au Luxembourg, qui assure l'instruction et le suivi des dossiers, et des Points de Contacts Nationaux qui fournissent informations et appuis aux bénéficiaires. En France, quatre points de contact maillent le territoire de coopération. Deux Points de contact sont basés à Metz : l'un au sein de la Région Grand Est, Autorité Partenaire du Programme, et l'autre au sein du Département de la Moselle, Autorité Partenaire du Programme. Les deux autres points de contact se situent à Bar-le-Duc et à Nancy, au sein des Conseils Départementaux, également Autorités Partenaires du Programme.

CALENDRIER DES APPELS A PROJETS



En 2024, le programme Interreg Grande Région ouvrira deux appels à projets :

- Le 2^{ème} appel à petits projets : 09/09/2024 – 13/11/2024
- Le 3^{ème} appel à projets classique : 04/11/2024 – 20/12/2024

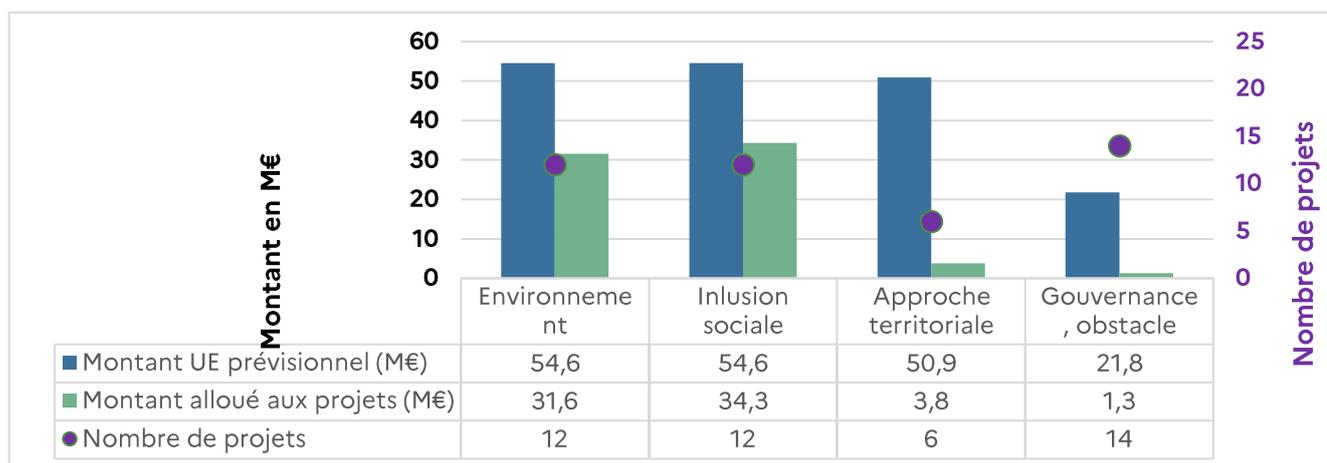
En 2024, cinq appels à projets sont organisés dans les zones fonctionnelles :

- Appels à projets ouverts en continu au sein des zones :
 - o Concept de développement de la Haute Vallée de la Moselle
 - o Eurodistrict SaarMoselle
 - o Luxembourg-Wallonie Nord
 - o Luxembourg-Wallonie Sud
- Appels à projets ponctuels :
 - o Alzette Belval : 4^{ème} appel à projets du 31/10/2024 au 03/12/2024

Pour plus d'informations sur les appels à projets ou sur comment candidater [cliquez ici](#).

GRANDE REGION – POINT DE SITUATION

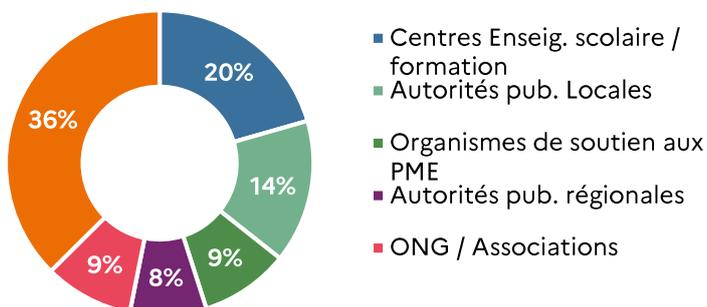
Le programme a alloué **39 %** du montant UE prévisionnel au bénéfice de **44** projets.



25 candidatures ont été approuvées lors du 1^{er} appel à projets, et 19 lors du 2^{ème}. Pour plus d'informations sur les résultats des différents appels à projets [cliquez ici](#). Pour découvrir les projets, [cliquez ici](#).

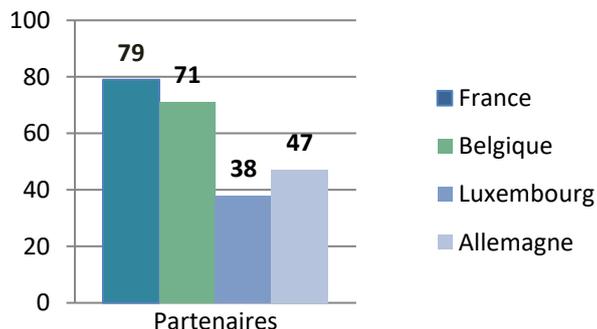
QUI SONT LES BENEFICIAIRES ?

TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES



On retrouve dans la catégorie « autres » les acteurs réunissant moins de 5% des bénéficiaires. Il s'agit par ordre d'importance des autorités publiques nationales, des entreprises, des PME, des centres d'enseignement scolaire / formation , des établissements publics, des agences sectorielles, ou des organisations internationales.

ORIGINE DES PARTENAIRES



INFORMATIONS ET CONTACTS

Site du programme Grande Région : [cliquez ici](#)

Contact France : Jenny.SZYMKOWIAK@grandest.fr ; Contact du Secrétariat conjoint : info@interreg-gr.lu

PROJET EMBLEMATIQUE GRANDE REGION

CAPACITI

Participation, place et Pouvoir d'Action des enfants dans la promotion de leurs droits



Chef de file :

HENALLUX – Haute Ecole de Namur Liège Luxembourg

Budget total : 5 523 807,07 €

Subvention FEDER :

3 314 284,24 € (60%)

Durée : 01/03/2024 –

29/02/2028

Partenariat :

8 Partenaires financiers

- HENALLUX – Haute Ecole de Namur Liège Luxembourg

Département : FoRS (Partenaire chef de file)

- Faculté de droit de l'UNamur
- Université de Liège
- SDJ Lux – Service droit des jeunes Province de Luxembourg
- IRTS Lorraine – Institut Régional du Travail Social de Lorraine
- Université de Lorraine
- Universität des Saarlandes
- htw saar

15 Partenaires méthodologiques

- Délégué général aux droits de l'enfant
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
- Deutscher Kinderschutzbund Landesverband Saarland
- Nestwaerme e.V.
- Refugee Law Clinic Saarbrücken e.V.
- Ministerium für Arbeit, Soziales, Frauen und Gesundheit
- Johannes Gutenberg – Universität Mainz Institut für Erziehungswissenschaft
- Service de l'aide à la jeunesse d'Arlon
- Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- Conseil départemental de la Moselle
- Ecole des Parents et des Educateurs de la Moselle Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes
- Conseil départemental des Vosges
- Landesjugendring Saar e.V

Objectif Thématique : UNE GRANDE RÉGION PLUS SOCIALE

Objectif spécifique : 4.2 Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne

Le Projet

CAPACITI a pour objectif de renforcer l'accès, la participation et la capacité d'action des enfants à l'exercice de leurs droits.

Le projet CAPACITI travaillera spécialement avec les enfants et adolescents en situation de vulnérabilité et les (futurs) professionnels les accompagnants.

Ces deux publics seront mobilisés pour :

- Recueillir leurs paroles, leurs besoins
- Construire les modalités de sensibilisation et de formation

L'objectif final du projet CAPACITI réside dans la création d'un centre de compétences transfrontalier et interdisciplinaire dédié aux droits des enfants. Ce centre de compétences, basé en Grande Région, viendra soutenir les enfants dans l'exercice de leurs droits et épauler les professionnels les côtoyant, avec une attention spécifique aux parcours transfrontaliers. Il sera un lieu de diffusion pour l'ensemble des ressources pédagogiques développées par les partenaires du projets CAPACITI.

Fort d'un précédent projet transfrontalier réussi (Eur&Qua), le partenariat de CAPACITI rassemble des partenaires allemands, belges, luxembourgeois et français dont la diversité fait la richesse : administrations, opérateurs de terrain, établissements de recherche et d'enseignement. Ils sont issus de diverses disciplines et apportent des connaissances, des compétences et des expériences dans la pédagogie, les sciences sociales et du travail social, les sciences psychologiques et médicales ainsi que le droit.

Eléments clés

CAPACITI vise à :

- Améliorer la situation des enfants vulnérables, âgés de moins de 6 ans à 18 ans (enfance en danger, handicap, MNA, délinquant mineur, mineur victimes de violence et maltraitance, ...)
- Créer un centre de compétences interdisciplinaire et transfrontalier dédié aux droits des enfants
- Créer des outils ludo-pédagogiques adaptés aux différentes tranches d'âges et situations des enfants et adolescents (ex : histoires interactives, serious game).
- Créer des formations interdisciplinaires transfrontalières à l'attention des (futurs) professionnels sous la forme d'outils numériques (ex : webinaires et vidéos courtes).
- Diffuser les résultats du projet au sein du centre de compétences dans la Grande Région mais aussi au-delà
- Sensibiliser plus de 750 enfants
- Former plus de 400 professionnels
- Capitaliser sur le projet Eur&Qua, qui a abouti à la création d'une plateforme collaborative transfrontalière de la protection de l'enfance

Les enjeux

Les partenaires du projet CAPACITI sont motivés par plusieurs constats :

- De nombreux enfants et familles traversent les frontières pour bénéficier d'un accompagnement, d'un suivi social ou de soins, voire pour échapper à un système jugé trop restrictif, comme l'ont montré des projets Interreg antérieurs ;
- Différents obstacles entravent l'accès et l'exercice des droits des enfants dans le territoire de la Grande Région : le manque de connaissance des droits, les inégalités socio-économiques, les barrières culturelles et linguistiques, la coordination insuffisante entre les différentes institutions et secteurs, etc. ;

- Les enfants ne doivent plus être considérés comme des bénéficiaires passifs de mesures d'assistance mais ils doivent être associés activement dans la promotion, la protection et la surveillance de leurs droits ;

Ainsi, les enfants et leurs familles en situation d'accompagnement socio-éducatif verront leurs situations s'améliorer s'ils parviennent à mobiliser leurs droits, faire en sorte que leur parole individuelle et collective soit davantage prise en compte, bénéficier d'améliorations et de suivis pour leurs projets (dont les mises en autonomie).

Le saviez-vous ?

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

La France a signé et ratifié la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant dans les années 1990, comme la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Aujourd'hui, un seul pays parmi les 193 états membres de l'ONU n'a pas ratifié cette convention : les Etats-Unis.

Cette convention est la base des droits civils, politiques, économiques, sanitaires, sociaux et culturels des enfants et impose aux états membres de protéger ces droits.

Personne contact : Mélanie Zenner, Gestionnaire de projets de recherche, hénallux, melanie.zenner@henallux.be

Site internet / Réseaux sociaux :
<https://www.capaciti.eu/>